

**PROCES VERBAL**  
**de la séance du Conseil d'Administration**  
**du 5 novembre 2019**

Ouverture de la séance à 18h

16 présents : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Direction

Mme Lelièvre ouvre la séance avec 16 membres présents. Aucune remarque n'étant apporté au dernier PV il est adopté à l'unanimité.

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**ET DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

**1 - Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Madame la Principale présente le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration. Au cours de la présentation, elle insiste principalement sur les modalités de vote et sur le fait qu'il peut être secret si un membre le demande. Un point important de discrétion est souligné notamment pour les représentants des élèves.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration.**

**2 - Installation des Commissions**

Madame la Principale propose d'installer les différentes commissions nécessaires au fonctionnement de l'établissement et demande à chaque collègue représenté de bien vouloir proposer les noms des personnes désignées pour les différentes commissions : Permanente, CHS, Conseil de Discipline, CESC. Pour cette dernière il est précisé que les noms proposés par les différents collègues permettent d'avoir des interlocuteurs référents pour adresser les invitations, mais que le CESC est ouvert à tous, même non élus au Conseil d'Administration.

**QUESTIONS FINANCIERES**

**1 - Contrat et convention**

Madame la Gestionnaire présente la proposition de contrat avec la société Ody-C filiale de (Bouygues télécom) pour la téléphonie du collège pour les mêmes prestations qu'actuellement avec une facturation à 140€ HT par mois contre 189.81 actuellement.

**Le conseil d'Administration autorise à l'unanimité Mme Lelievre chef d'établissement à signer le nouveau contrat avec la société Ody-C pour la téléphonie du collège Jean de l'Epine.**

Madame la Présidente présente la convention avec le CRID (Centres de ressources Informatiques Départementaux), contrat d'assistance informatique du rectorat avec le Lycée François Rabelais.

**Le conseil d'Administration autorise à l'unanimité Mme Lelievre chef d'établissement à signer la convention avec le rectorat et le Lycée François Rabelais.**

Madame la présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de déléguer au chef d'établissement la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 27 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et par décision modificative.

**Le conseil d'Administration donne délégation pour l'année 2020 au chef d'établissement pour leur signature des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 27 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et par décision modificative.**

## **2 - Voyages et sorties**

### ✓ Nantes (Voyage du 13 au 15 mai 2020)

Le projet est arrêté avec un effectif de 55 élèves des classes de 4<sup>èmes</sup> 3 et 5 et 4 accompagnateurs.

Le coût brut par participant est de 143.30<sup>e</sup> soit un budget total de 8454.70€ .

Compte tenu des diverses participations (collège, Conseil Départemental et FSE du collège), la participation des familles ressort à 120€ par élèves.

Les visites seront effectuées au château de Nantes, musée des beaux arts, Océarium ainsi qu'aux machines de l'île.

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'organisation du voyage à Nantes pour les élèves de 4<sup>èmes</sup> 3 et 5.**

### ✓ Sorties à Caen (28 et 30 janvier 2020 pour tous les élèves de 3<sup>èmes</sup>)

Cette sortie est organisée par Mme Beudet au profit de tous les élèves de 3<sup>èmes</sup>. Les thèmes autour de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale permettra la visite du mémorial de Caen et la visite des plages du débarquement. Cette sortie s'organise sur deux journées.

La première le 28 janvier 2020 pour les 3<sup>èmes</sup> 2 et 3 présente un budget total de 1823€ et sera financée par une participation volontaire des familles de 20€, une participation de la dotation globalisée de 382€, une participation du FSE de 182.30<sup>e</sup> et du budget du collège de 138.70€.

La seconde le 30 janvier 2020 pour les élèves de 3<sup>èmes</sup> 1 et 4 présente un budget total de 1671€ et sera financée par une participation volontaire des familles de 20€, une participation de la dotation globalisée de 382€, une participation du FSE de 167.10€ et du budget du collège de 81.90€.

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'organisation des sorties à Caen le 28 et 30 janvier 2020 pour les élèves de 3<sup>èmes</sup>.**

### ✓ Voyage en Angleterre (25 au 29 mai 2020 pour les élèves de 4<sup>èmes</sup> 2 et 4)

Ce voyage est organisé par Mme Adam au profit des élèves de 4<sup>èmes</sup> 2 et 4 dans la région sud de l'Angleterre. Le programme défini par l'organisme VERDIE se définit par :

Jour 1 : Traversée en eurotunnel et prise en charge par les familles hôtesse.

Jour 2 : Visite de Londres (Visite du Shakespeare Globe théâtre)

Jour 3 : Brighton : Initiation au cricket et visite guidée de Brighton

Jour 4 : Visite du Royal Pavillon et Visite de la ville en bus impérial

Jour 5 : Retour en eurotunnel

Ce voyage présente un budget total de 14832.06€ et sera financé par une participation volontaire des familles de 240€, une participation de la dotation globalisée de 500€, une participation du FSE de 1483.20€ et du budget du collège de 718.86€.

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'organisation du voyage en Angleterre pour les élèves de 4èmes 2 et 4.**

✓ Sortie à Suzanne (lundi 11 mai 2020 pour les élèves de 5èmes 2 et 3)

Cette sortie est organisée par Mme Rublon et Mme Council, au profit des élèves de 5èmes 2 et 3. Cette sortie facultative emmènera les élèves à Sainte Suzanne en Mayenne selon le thème du Moyen-âge.

Cette sortie présente un budget total de 1154€ et sera financée par une participation volontaire des familles de 10€, une participation de la dotation globalisée de 382€, une participation du FSE de 115.40€ et du budget du collège de 76.60€.

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité l'organisation de la sortie Sainte Suzanne pour les élèves de 5èmes 2 et 3.**

✓ Sorties obligatoires

Madame la Gestionnaire et Mme la Présidente présentent l'ensemble des sorties obligatoires et le budget de chacune de celles-ci.

**3 - Barème d'attribution des fonds sociaux**

Madame la présidente de conseil d'administration présente les modalités de calcul d'aide qui seront appliquées par la commission composée par Madame la Principale et Madame La Gestionnaire et Madame L'Assistante Sociale.

Il est rappelé le principe d'attribution d'aides financières aux personnes en difficulté financière et le barème présenté est « l'outil » utilisé par l'assistante sociale du collège pour déterminer l'importance des aides auxquelles pourraient prétendre une famille qui en fait la demande.

Madame la Principale rappelle le principe de « saisine » de l'assistante sociale par une famille puis le dossier, une fois étudié par celle-ci, est soumis à la commission de fonds social composée du chef d'établissement, du gestionnaire et de l'assistante sociale. Un représentant des enseignants demande quelle est la nature des dépenses qui peuvent être prises en charge et selon quel critère. Madame la Principale explique que la dépense prioritaire est la restauration scolaire mais que l'aide peut aussi porter sur la fourniture de vêtement.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le barème d'attribution d'aides du Fonds Social tel que présenté sur le tableau.**

**4 - Tarifs 2020**

✓ Demi-pension 2020

Madame la Gestionnaire présente un tableau proposant de répartir les facturations de restauration scolaire trimestriellement.

En introduction, elle informe le Conseil d'Administration de la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Sarthe de ne pas augmenter les tarifs de restauration de la demi-pension et des commensaux. Le taux de participation à la rémunération des personnels de la

restauration reste à 23,75 % et le prélèvement pour le FDSH à 1,5% et s'applique à tous les convives.

En raison de la configuration des locaux, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, comme chaque année, de décliner les forfaits 4 jours en forfaits 2 et 3 jours. Les tarifs trimestriels pour les élèves boursiers et non boursiers sont présentés pour information. Le calcul des forfaits de l'année civile 2019 sera basé sur 139 jours.

Madame la Principale précise le lien qui a été constaté depuis de nombreuses années entre la formule de forfait choisie et les conditions sociales des familles. En effet, on constate souvent que les forfaits 2 ou 3 jours concernent des familles à revenus modestes. Elle rappelle également aux membres du Conseil d'administration qu'à défaut de pouvoir bénéficier des bourses nationales dites « de collège », il existe les crédits de fonds sociaux inscrits au budget et versés par le Rectorat afin d'aider ponctuellement des familles en difficulté.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la déclinaison des forfaits 4 jours en forfaits 2 et 3 jours ainsi que leurs décompositions trimestrielles.**

Outre la répartition des trimestres, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le taux de prélèvement des charges communes à appliquer sur les tarifs, proposé à 20%, sachant que le Conseil Départemental a décidé que le plancher de ce taux doit être de 20%. Ce prélèvement permet d'assurer des charges propres au service de restauration telles les dépannages du matériel de cuisine ou la négociation des contrats de contrôles obligatoires ou les contrôles microbiologiques. Il permet également de participer aux dépenses de viabilisation (eau, gaz, électricité)

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le taux de prélèvement pour la participation charges communes de 20%.**

✓ Tarifs de manuels scolaires et de Carnets de correspondance perdus

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur les montants du remboursement des manuels scolaires et livres de l'établissement puis des carnets de correspondance.

**En ce qui concerne les manuels scolaires, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe du remboursement par les familles à valeur de remplacement soit au prix du neuf des manuels perdus ou rendus inutilisables par les élèves.**

**Il est également proposé de faire rembourser par les familles le prix du carnet de correspondance pour un montant de 2,65 € après une deuxième perte.**

## **5 - Proposition d'achats des manuels scolaires**

Madame la Gestionnaire informe le Conseil d'Administration que le collège Jean de L'Epine a bénéficié d'un complément de subvention de 1500€ pour l'achat de manuels scolaires et qu'il est proposé aux membres du conseil l'achat de manuels de sciences physiques pour le niveau 4<sup>ème</sup>. Ces manuels n'avaient pu être achetés en juin 2019 lors de la première subvention.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la liste d'achat des manuels scolaires.**

## **6 - DBM pour information n°8**

Madame la Gestionnaire présente la DBM pour info n° 8 qui concerne :

- Ouverture au budget de 1500€ (Dotation supplémentaire subvention pour les manuels scolaire)

- Ouverture au budget de 2109.93 subvention Département FDSH pour des réparations de matériel en cuisine (Réparation lave-vaisselle-armoire chaude et robot) ainsi qu'achat de matériel micro-onde petite vaisselle etc...
- Suite et fin régularisation des voyages de 2019 par rapport au bilan passé en juin

## **QUESTIONS PEDAGOGIQUES**

### **1 – Liste des indemnités pour missions particulières (IMP)**

Madame la Principale présente la liste des missions particulières pouvant donner lieu à une rétribution. Elle explique que l'enveloppe allouée est de 7.5 IMP et que certaines missions sont obligatoires alors que d'autres sont décidées par l'établissement.

Parmi les missions obligatoires, on trouve :

- ✓ la coordination EPS, la mission de RUPN, une IMP pour financer l'option de chant chorale : ces 3 missions étant rétribuées à hauteur d'une IMP (Taux 3)
- ✓ la coordination de technologie, la mission de référent décrochage scolaire, la mission de référent Devoirs Faits : ½ IMP (Taux 2)

Les missions suivantes sont mises en œuvre dans le cadre du Projet d'établissement et sont rétribuées à hauteur d'1/4 d'IMP (Taux 1) :

- ✓ Formation PSC1
- ✓ Coordonnateur cycle 3
- ✓ Aide à la difficulté scolaire
- ✓ Actions culturelles
- ✓ Référent CESC

### **2 - Les Dispositifs d'Accompagnement**

Un point est fait sur les différents dispositifs d'accompagnement en œuvre dans l'établissement :

- ✓ Les Cordées de la Réussite : M. Le Principal-Adjoint rappelle que le collège est engagé depuis plusieurs années dans ce dispositif qui vise à soutenir des élèves méritants vers des parcours de réussite. Le dispositif est mis en œuvre par l'ENSIM, concerne des élèves boursiers et/ou habitants d'un quartier prioritaire. Il fait le rappel des actions mises en place l'année dernière pour les 10 élèves concernés de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> : deux séances au collège sur la connaissance de soi, la confiance, l'orientation, une visite de l'Université du Maine, une journée à Nantes pour assister aux Entretiens d'Excellence et une journée récréative et culturelle au Puy du Fou.

Pour l'année en cours, des propositions vont être faites à des élèves de 4<sup>ème</sup> pour constituer la nouvelle cordée. Les projets de l'année ne sont pas encore connus, mais on sait que les Entretiens d'Excellence auront lieu cette année au Mans.

- ✓ Devoirs faits : Mme La CPE fait un point de la mise en place du Dispositif Devoirs faits pour cette année scolaire. 56 élèves sont inscrits pour le moment, encadrés par 5 enseignants et 5 AED. Les créneaux en journée ont été privilégiés, et très peu d'élèves (de 1 à 3) participent à l'aide aux devoirs sur le créneau de 17h à 18h. Mme La CPE indique que les élèves inscrits ont

été proposés par les enseignants au vu des résultats ou à la suite de rencontres avec les familles. Elle souligne qu'il semble y avoir moins de réticences de la part des élèves, sans doute du fait des créneaux utilisés. Mme La Principale se réjouit du nombre d'enseignants participant au dispositif.

- ✓ PPRE : Mme La Principale explique que dans le cadre de la liaison école-collège des PPRE passerelle sont signés entre les écoles, les familles et le collège, à raison de 2 par école. Il s'agit de préparer l'entrée en 6<sup>ème</sup> d'élèves pour lequel l'adaptation risque d'être difficile pour des raisons diverses. Ce PPRE implique une attention dès la rentrée de ces élèves afin de ne pas perdre de temps pour mettre en place d'éventuels soutiens. Il peut également arriver que des PPRE soient signés sur les autres niveaux pour formaliser une aide, un accompagnement, souligner auprès de l'élève les objectifs qui sont posés pour favoriser sa réussite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Signature du Président  
du Conseil d'Administration

Signature du secrétaire de séance